



Société des Amis du Musée Omega

c/o Omega SA
Rue Jakob-Stämpfli 96
2502 Bienne

Procès-verbal **de l'assemblée générale 2022 de la SAMO**

tenue le 18 mai 2022 sous la forme non présentielle

Tous les membres de la SAMO ont été invités par le président Jacques-Alain Voirol, le 3 mai 2022, à prendre part au vote par correspondance en prenant position sur les 4 points de l'ordre du jour soumis au vote pour lesquels des documents explicatifs ont été envoyés.

72 membres de la SAMO ont pris part au vote par correspondance (59 en 2021).

Les réviseurs des comptes Michel Burdet et Suzanne Martinelli ont procédé à la vérification du résumé des 72 votes le 6 juillet 2022 en présence du président Jacques-Alain Voirol et du responsable du fichier des membres Vincent Rochat.

1. L'ordre du jour de l'assemblée générale 2022 du 3 mai 2022, traite l'ensemble des points de l'exercice 2021 imposés par le code des obligations et par nos statuts. Nous avons dû renoncer à organiser l'assemblée générale 2020, suite à la pandémie du coronavirus.

Le présent procès-verbal est basé sur le document « Fil rouge de l'assemblée générale 2022 et rapport du président ». Ce document du 3 mai 2022 a été envoyé à l'ensemble des membres avec les documents annexés cités tout au long du texte. Vous retrouverez en annexe l'intégralité de ce texte et de ses annexes dont le résultat des votes figure dans ce procès-verbal.

2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 27 avril 2021 : daté du 29 mai 2021, il n'appelle aucun commentaire, et est accepté par 71 voix et une abstention, avec remerciements à son rédacteur.

3. Rapport du président :

Il présente en bref le résumé des événements et activités ayant marqué l'exercice 2021 et ne génère aucun commentaire.

4. Présentation des comptes clôturés au 31.12.21 :

La tenue des **comptes 2021** a été réalisée par **Vincent Rochat**.

La révision des comptes a été assurée par les réviseurs réélus par l'assemblée générale de 2021, soit madame Suzanne Martinelli et monsieur Michel Burdet. Le rapport de l'organe de révision des comptes 2021 qui vous a été adressé déclare à l'attention de l'assemblée générale : « Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis et d'en donner décharge au comité avec remerciements ».

5. Approbation des comptes 2021 :

L'exercice 2021 enregistre un bénéfice qui s'élève à CHF 2'152,31. Le bilan ne comprend ni actifs à amortir ultérieurement, ni dettes représentant un risque quelconque. Les fonds propres au 31 décembre 2021 se montent à CHF 61'667,08.

Les comptes 2021 sont acceptés par 71 voix et une abstention, avec remerciements au trésorier et aux réviseurs pour leur travail.

En ce qui concerne l'évolution de **l'effectif des membres**, ce dernier passe de 128 à **123 membres** en **2021**.

6. Décharge donnée aux membres du comité pour l'exercice 2021 :

L'assemblée donne décharge au comité par 69 voix et 2 abstentions.

7. Élection d'un nouveau membre au comité de la SAMO :

Suite au départ d'Alain Monachon, son poste de suppléant de Petros Protopapas au sein du comité de la SAMO devenait vacant. La proposition d'élire Charles-Adamir Bernhard pour lui succéder est acceptée par 67 voix et 4 abstentions.

9. Divers :

- **La cotisation 2022 reste fixée à CHF 20,-- ;**
- **La sortie annuelle 2022** n'est pour l'instant pas prévue, mais pourrait avoir lieu dans le second semestre de 2022 ;
- **Changement de nom de la SAMO et Nouveaux statuts de la SAMO :**

Ces deux propositions importantes que nous aurions souhaité traiter lors de cette assemblée générale nécessitent de nombreuses explications et doivent permettre à chacun de poser toutes les questions nécessaires en vue de prendre position en parfaite connaissance de cause. C'est la raison pour laquelle nous avons renoncé à les mettre à l'ordre du jour de notre assemblée générale 2022.